



Probleme de reglement de loyer

Par **myrmich**, le **30/04/2010 à 13:42**

Bonjour, mon fils habitant un logement insalubre il a trouvé il y a peu de temps un appartement le problème est qu'il n'a pas effectué les 3 mois de préavis dans l'autre logement et que le propriétaire lui réclame ces 3 mois de loyer. il lui demande de payer 100 euros par mois et nous a écrit étant caution pour qu'éventuellement c'est nous qui payions. n'étant pas dans une situation financière favorable tant notre fils que nous nous avons proposé de payer 30 euros par mois. est-ce que de ce fait il ne pourrait pas engager de procédure merci de bien vouloir me répondre

Par **amajuris**, le **30/04/2010 à 20:07**

bonsoir, en ne respectant pas son préavis votre fils s'est mis et vous a mis dans une situation difficile. il faut savoir qu'un débiteur selon l'article 1244 du code civil ne peut forcer le créancier à accepter un paiement partiel de la dette. il faut donc arriver à un arrangement amiable avec le bailleur qui pendant la durée du préavis ne pouvait pas relouer son logement. cordialement